

N° 8160/19/CNSS/DG/DSI-DCRP

COMMUNIQUE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance de ses partenaires sociaux que la deuxième session 2019 de sa Formation Permanente dénommée « **Vendredi de la sécu** » aura lieu le **vendredi 31 mai 2019** à l'auditorium du Siège de ladite institution à Lomé, à partir de 8h, sur le thème « **Le Recouvrement des cotisations sociales dues à la CNSS: procédures, obligations et Pénalités** ».

Le « **Vendredi de la sécu** » s'adresse aux premiers responsables et aux cadres des entreprises et institutions partenaires relevant du régime de la CNSS.

Toutes les entreprises intéressées sont informées que la participation à cette session est conditionnée par une inscription préalable, dont les frais s'élèvent à **deux cent mille (200 000) francs CFA** par participant. Les inscriptions se poursuivent tous les jours et heures ouvrables au siège de la CNSS à Lomé jusqu'au 29 mai 2019.

Pour d'amples informations sur le programme de la formation et les inscriptions, contacter la Division Communication et Relations Publiques de la CNSS au **22 53 55 21**, par l'adresse mail: vendredisecu@cnss.tg ou consulter le site web de la CNSS : www.cnss.tg.

Fait à Lomé, le **08 MAI 2019**

Le Directeur Général



Ingrid AWADÉ